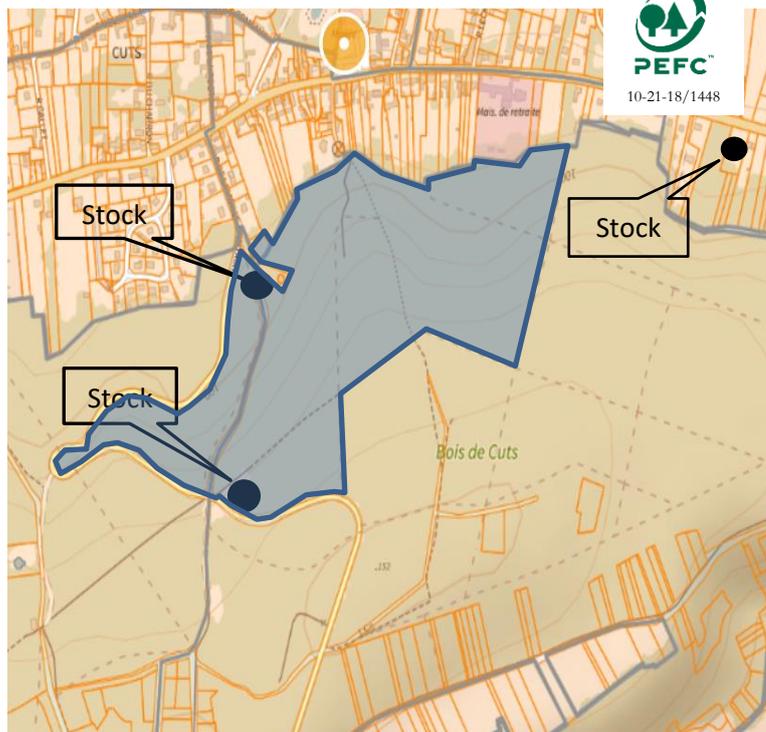


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF du bois de Cuts
Certification PEFC : 10-21-18/1448
Département Oise (60)
Localisation Noyon sud-Est
Commune Cuts
Lieu-dit Bois de Cuts
Coordonnées GPS (degrés décimaux) Longitude : 3,09832
 Latitude : 49,525906
Point de Rencontre Mairie de Cuts
Sécurité conseillé

Essence principale	Chêne, Hêtre, Châtaignier
Volume présumé	697 m3
Nombre d'arbres	477
Volume moyen	1.46 m3

Nature coupe Coupe d'amélioration
Parcelle PSG 5, 7, 11, 6 p
Surface 20 hectares environ
Limites Chemins/peinture
Marquage Un flachis au pied et rond de peinture jaune au corps.
Visite Se reporter au plan ci-contre
 M. David Avril au 06 09 58 54 73
Lot estimé par Expert JMP et le propriétaire
 SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60_Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 20 mai 2022

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total présumé		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Chêne			7	41	22	47	17	26	13	5	1	1			182	263	1.44
	Hêtre			1	2	3	7	4	10	5	13	7	18	2	1	73	177	2.43
	Châtaignier			30	50	25	27	4	5	2			2		145	174	1.20	
	Frêne			11	23	11	11	2	5	3					66	72	1.09	
	Divers			2	3	2	2	1							11	11	1.00	
Divers : 8 tilleuls, 1 charme, 1 érable																477	697	1.46

Clauses particulières :

Exploitation : coupe d'amélioration marquée en abandon avec réserve de tous les bois de feu par le vendeur, branches et pointes à la découpe de 30 cm de diamètre.
 Abattage raz de terre.
 En fin de chantier, les réparations de sols seront faites et Les places de dépôt seront nettoyées de tous reliquats.

Délai : d'exploitation, de vidange et réparations, Au plus tard le 15 Octobre 2023.

Paiement :
 Le prix principal H.T.de la vente, sera payé en trois fractions : 20% par virement dans les 15 jours de la vente, et deux billets à ordre de 40% chacun, acceptés et avalisés par une banque européenne de domiciliation, pour les échéances du 10/10/2022 et du 10/01/2023.

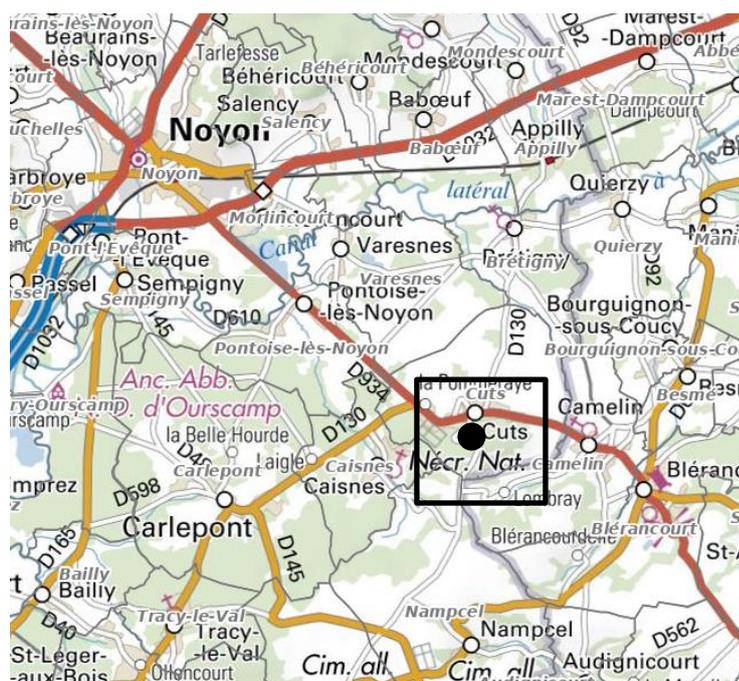
La totalité de la TVA au taux de 20% sera payée par virement au comptant.

CVO : Payée par le vendeur.

Caution : 25% du montant de la vente sauf si caution permanente

Après le règlement total, par virement et billets, toujours condition suspensive de la vente, le permis d'exploiter sera délivré.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »



Prix L'acquéreur La caution